

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux à la nouvelle fondation
Université de Bordeaux suite à son changement de statut**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux est membre fondateur de la fondation Université de Bordeaux depuis 2010. Elle a d'ailleurs à ce titre versé une somme de 250 000 euros destinée à la dotation initiale de la fondation.

La fondation Bordeaux Université a été créée en 2009 par le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Bordeaux sous la forme de fondation universitaire.

La **fondation Bordeaux Université** est une interface originale entre les mondes universitaire et socio-économique. A travers de nouvelles formes de collaboration, la fondation fédère autour d'elle des entreprises, des associations, des institutions et des citoyens. Ces partenariats sont financés par des dons, conformément aux missions d'intérêt général de la fondation. La fondation réalise également des campagnes de levée de fonds pour financer des programmes d'aide aux étudiants.

Dans l'utilisation de ses ressources, une priorité est accordée au financement d'actions et de programmes dans les domaines suivants :

- Le soutien aux activités générales d'enseignement
- Le développement et la promotion d'une recherche d'excellence
- L'accompagnement de la professionnalisation des formations et de l'insertion des diplômés
- Le renforcement de l'attractivité du campus
- L'intensification de la reconnaissance internationale de l'Université de Bordeaux

Depuis 2010, 8,8 millions d'euros de fonds ont été collectés et la fondation réunit aujourd'hui 11 fondateurs. Plus de 130 personnes, universitaires ou mécènes sont impliquées dans les différents comités de pilotage et conseils scientifiques, 29 projets sont financés, dont 8 chaires de recherche et de formation, 2 fonds dédiés, 2 observatoires, un réseau international en œnologie... En tout, ce sont 25 pays qui sont impliqués dans les projets de la fondation Bordeaux Université.

A l'occasion de la création de l'Université de Bordeaux, fusion des universités Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Bordeaux IV, et de la transformation du PRES en Communauté d'Universités et d'Établissements d'Aquitaine (CUEA), à vocation régionale et transnationale, le besoin de donner à la fondation Bordeaux Université un statut différent a émergé. Les établissements membres fondateurs de la CUEA ont donc décidé à l'automne 2013 de créer une fondation de coopération scientifique (FCS) reprenant le nom et l'activité de la fondation universitaire.

Ce nouveau statut transforme la gouvernance de la fondation en créant :

- une assemblée des fondateurs qui rassemble « mécènes fondateurs » et « établissements fondateurs » ;
- un conseil d'administration, composé de 16 membres : 8 représentants des fondateurs, 4 représentants d'un collège « personnalités qualifiées » et 4 représentants d'un collège « enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels des établissements ».

Cette évolution n'entraîne pas de nouvelle contribution financière de la part de la Communauté urbaine de Bordeaux. Néanmoins, le respect d'une procédure est toutefois nécessaire pour la nomination de La Cub en tant que membre fondateur de la fondation de coopération scientifique « Fondation Bordeaux Université ».

Ainsi cette transformation impose une délibération communautaire pour intégrer la nouvelle Fondation de Coopération Scientifique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU L'art. L 5215-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « le conseil de la communauté urbaine règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la communauté urbaine »

VU L'art. L 344-11 du code de la recherche, « une collectivité territoriale est autorisée à intégrer une FCS et d'autres partenaires, en particulier des entreprises, des collectivités territoriales et des associations peuvent être associés à la fondation ».

VU L'art. L 5215-21-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « la communauté urbaine exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes : [...] programme de soutien et d'aide aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ».

VU L'article 1^{er} des statuts de la « Fondation Bordeaux Université » - sous réserve de leur adoption - stipule que « la fondation Bordeaux-Université a pour objet de soutenir les missions et le développement des établissements fondateurs [...] en contribuant à l'excellence de leur formation et de leur recherche ».

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Considérant que la Cub a intérêt à poursuivre sa collaboration avec la fondation Université de Bordeaux,

DECIDE

Article unique :

D'autoriser le Président de la Communauté urbaine à signer la lettre d'engagement de La Cub pour être fondateur de la nouvelle fondation de coopération scientifique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe Communistes et Apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014

M. FRANCK RAYNAL